

Conseil d'État, Juge des référés, 18/03/2011, 347323, Inédit au recueil Lebon

Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire

Jurisprudence administrative (CE, TA, CAA)

Date 18/03/2011

Juridiction / Nature CETAT

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000023762893>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] fondamentale d'aller et venir ; que le préfet a commis une erreur de droit en considérant qu'il n'aurait pas le droit de travailler en France et qu'il n'aurait pas souscrit la déclaration d'entrée sur [...] d'aller et venir de M. [...]

RÉFÉRENCE

CETAT, 18 mars 2011. Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000023762893> (consulté le 27 août 2026).